

## **Compte rendu de la commission vie associative**

**LUNDI 11 MARS 2024**

Membres présents :

- M. Le Maire
- M. Xavier TROSSET
- M. Jérôme FALLETTI
- M. Frédéric RICHARD
- Mme Flavie VARRAUD-ROSSET
- M. Yannick BOIREAUD
- M. Laurent PAVIS

Membres excusé(e)s ou absent(e)s :

- M. Jean-Yves ROUIT
- M. Samuel CAILLAULT
- M. Thierry CULOMA
- Mme Anne-Marie GIMZIA
- Mme Sibel AYDUGAN

Membres du conseil municipal auditeurs :

- M. Jean-Louis LANFANT
- Mme Chantal GIORDA

Secrétaire de séance : Laurent PAVIS

Diffusion : Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les membres de la commission vie associative, Madame la Directrice générale des services, service vie associative-événements

---

L'ordre du jour est le suivant :

- Attribution des subventions 2024 aux associations

---

Monsieur Xavier TROSSET ouvre la séance à 18h35 en présence de Monsieur le Maire.

Le point unique de la réunion porte sur l'attribution des subventions 2024.

En introduction Monsieur le Maire indique à la commission qu'une amorce de travail sur des critères objectifs a été réfléchi sur le calcul des subventions 2024.

Xavier TROSSET présente les différentes demandes des associations.

La commission examine les demandes :

- Des associations sportives
- Des associations diverses
- Des associations culturelles
- Des autres associations extérieures

A l'unanimité des membres présents, les montants des subventions 2024 indiquées dans le tableau joint et annexé au présent compte rendu sont validés.

Les membres de la commission valident également la subvention de 50 €/h pour les associations participantes à l'école municipale des sports (activités du mercredi).

Cette aide vient valoriser leur investissement, la disponibilité de leurs animateurs et encadrants salariés et/ou bénévoles, la mise à disposition et l'utilisation de leur matériel au service des enfants ravoiriens.

A l'issue de l'examen du tableau d'attribution des subventions 2024 aux associations, Laurent PAVIS présente un tableau de travail sur les critères objectifs définis lors des précédentes séances de la commission.

Il en ressort des échanges que 13 critères est un nombre trop élevé et que certains devraient être regroupés.

Le travail doit se poursuivre pour aboutir à 3 grands groupes de répartition des critères de subvention en incluant une dimension moins mathématique et qui laisse la possibilité de valoriser une action ou une particularité d'une association.

Fin de la séance à 20h30.